

## Nettoyeur pour pistolet-vaporisateur

### SECTION 1: IDENTIFICATION

<b>Identificateur du produit</b>	Nettoyeur pour pistolet-vaporisateur
<b>Autres moyens d'identification</b>	13-388, 33-888CQ
<b>Usage recommandé</b>	Veillez vous référer à l'étiquette du produit.
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Inconnu.
<b>Identificateur du fabricant/fournisseur</b>	Recochem Inc., 850 Montee de Liesse, Montreal, QC, H4T 1P4, Compliance and Regulatory Department, 905-878-5544, www.recochem.com
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	CANUTEC, 613-996-6666, 24 Hours
<b>Numéro de la FDS</b>	01290003

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification

Liquides inflammables - catégorie 2; Toxicité aiguë (orale) - catégorie 4; Irritation cutanée - catégorie 2; Irritation oculaire - catégorie 2A; Mutagénicité sur les cellules germinales - catégorie 2; Cancérogénicité - catégorie 1A; Toxicité pour la reproduction - catégorie 2; Toxicité pour la reproduction - Effets sur ou via l'allaitement; Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3; Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées - catégorie 2; Danger par aspiration - catégorie 1

#### Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :  
Danger

#### Mention(s) de(s) danger(s) :

H225	Liquide et vapeur très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 + H320	Provoque une irritation de la peau et des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Identificateur du produit : Nettoyeur pour pistolet-vaporisateur - Ver. 1

FDS No. : 012900

Date de préparation : le 16 mai, 2017

Date de la plus récente version révisée :

Page 01 de 13

Conseil(s) de prudence :

Prévention :

- P201 Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues, et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 Utiliser du matériel électrique, de ventilation, et d'éclairage antidéflagrant.  
P241 Utiliser du matériel antidéflagrant.  
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P260 Ne pas respirer fumées, brouillards, vapeurs, aérosols.  
P264 Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection des yeux

Intervention :

- P301 + P310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.  
P330 Rincer la bouche.  
P331 Ne PAS faire vomir.  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.  
P312 Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.  
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.  
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P312 Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P312 Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.  
P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.  
P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser mousse extinctrice appropriée, dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, eau pulvérisée ou brouillard d'eau pour l'extinction.

Stockage :

Entreposer dans un endroit bien aéré. Garder au frais. Garder le contenant hermétiquement fermé. Garder sous clé.

Élimination :

Disposer du contenu/récipient conformément aux règlements et lois régionales, nationales et locales applicables.

**Autres dangers**

Inconnu.

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Identificateur du produit : Nettoyeur pour pistolet-vaporisateur - Ver. 1

FDS No. : 012900

Date de préparation : le 16 mai, 2017

Date de la plus récente version révisée :

Page 02 de 13

Mélange :

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
n-Butyl acetate	123-86-4	5-10		
1-Propanol	71-23-8	1-5		
Methyl isobutyl ketone	108-10-1	1-5		
1-Butanol	71-36-3	1-5		
Isobutyl alcohol	78-83-1	1-5		
n-Propyl acetate	109-60-4	1-5		
Methanol	67-56-1	15-40		
Toluene	108-88-3	10-30		
Methyl ethyl ketone	78-93-3	5-10		
Xylene (mixed isomers)	1330-20-7	10-30		
Ethanol	64-17-5	1-5		
Light aromatic solvent naphtha	64742-95-6	1-5		
Ethyl acetate	141-78-6	1-5		
2-Propanol	67-63-0	1-5		
Acetone	67-64-1	1-5		
Solvent naphtha (petroleum), medium aliph.	64742-88-7	1-5		

#### Notes

Utilisation de FDS génériques: Si la concentration ou plage de concentrations réelle d'un ingrédient d'un des produits dangereux visés par une FDS générique diffère de la concentration ou plage de concentrations réelle indiquée pour le reste de la série, elle doit être mentionnée à l'article 3 (Composition / information sur les ingrédients) de la FDS, à côté de l'ingrédient. En outre, si d'autres éléments d'information spécifiques (tels que le point d'éclair, les valeurs numériques de toxicité, etc.) sur un produit dangereux de la série diffèrent de ceux des autres produits de la série (sans qu'il y ait d'incident sur la classification), les éléments d'information propres au produit dangereux doivent figurer sur la FDS, et le produit dangereux auquel ces éléments d'information s'appliquent doit être indiqué. Source: Santé Canada - Guide technique sur les exigences de la Loi sur les produits dangereux et du Règlement sur les produits dangereux SIMDUT 2015 Exigences pour les fournisseurs.

## SECTION 4: PREMIERS SOINS

### Mesures de premiers soins

#### Inhalation

Prendre des précautions afin d'assurer sa propre sécurité avant de tenter un sauvetage (p. ex. porter l'équipement de protection approprié). Enlever la source d'exposition ou déplacer à l'air frais. Garder au repos dans une position confortable pour respirer. Si la respiration est interrompue, le personnel qualifié devrait commencer à donner la respiration artificielle. Éviter tout contact bouche-à-bouche en utilisant un dispositif de protection. Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

#### Contact avec la peau

Éviter le contact direct. Porter une combinaison de protection contre les produits chimiques, si nécessaire. Enlever immédiatement les vêtements contaminés, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Éponger ou essuyer rapidement, mais en douceur, tout produit chimique résiduel. Rincer immédiatement, doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 15 à 20 minutes. Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation cutanée, demander un avis médical ou consulter un médecin. En cas d'exposition prouvée ou suspectée, appeler un Centre antipoison ou un médecin. Laver en profondeur les vêtements, les chaussures et les articles de cuir avant de les réutiliser ou les éliminer de façon sécuritaire.

#### Contact avec les yeux

Identificateur du produit : Nettoyeur pour pistolet-vaporisateur - Ver. 1

FDS No. : 012900

Date de préparation : le 16 mai, 2017

Date de la plus récente version révisée :

Page 03 de 13

Éviter le contact direct. Porter des gants de protection contre les agents chimiques si nécessaire. Éponger ou essuyer rapidement, mais en douceur, tout produit chimique présent sur le visage. Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Prendre garde de ne pas éclabousser l'autre œil ou le visage avec de l'eau contaminée. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

#### **Ingestion**

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement spontané, s'étendre sur le côté dans une position de récupération. Se rincer la bouche à nouveau avec de l'eau. Si la respiration est interrompue, le personnel qualifié devrait immédiatement commencer la respiration artificielle. Éviter tout contact bouche-à-bouche en utilisant un dispositif de protection. Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin. Un traitement spécifique est nécessaire. En cas d'exposition prouvée ou suspectée, demander un avis médical ou consulter un médecin.

#### **Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés**

Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

#### **Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**

##### **Organes cibles**

Appareil auditif (ouïe), yeux, reins, foie, système nerveux, peau.

##### **Instructions particulières**

Une exposition intense au méthanol, par ingestion ou respiration de hautes concentrations dans l'air, peut causer des symptômes apparaissant en dedans de 40 minutes à 72 heures après l'exposition. Les symptômes et signes se limitent habituellement au système nerveux central, yeux et système gastro-intestinal. À cause des effets initiaux sur le système nerveux central, comme maux de tête, vertige, léthargie et confusion, cela peut donner l'impression d'une intoxication à l'éthanol. Une vision floue, acuité réduite et photophobie sont des effets communs rencontrés. Un traitement avec de l'ipecac ou un lavage est indiqué pour tout patient qui se présente en dedans de deux heures de l'ingestion. Une acidose métabolique profonde se produit dans les cas d'empoisonnement sévères et les niveaux de bicarbonate dans le sang sont une mesure plus adéquate de sévérité que les niveaux de méthanol dans le sang. Les protocoles de traitement sont disponibles dans la plupart des hôpitaux importants et une coopération rapide avec les hôpitaux appropriés est recommandée.

##### **Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit**

Aucun connu.

## **SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**

### **Agents extincteurs**

#### **Agents extincteurs appropriés**

Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse extinctrice appropriée, eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

#### **Agents extincteurs inappropriés**

Aucun connu.

### **Dangers spécifiques du produit**

Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. Peut s'enflammer à la température ambiante. Dégage de la vapeur qui peut former un mélange explosif au contact de l'air.

Durant un incendie, les matières dangereuses suivantes peuvent être produites : monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone.

### **Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers**

Examiner la Section 6 (Mesures à prendre en cas de déversements accidentels) pour obtenir des renseignements importants sur la maîtrise des fuites et des déversements.

Voir Protection de la peau à la Section 8 (Contrôle de l'exposition/protection individuelle) pour obtenir des conseils sur

les équipements de protection appropriés contre les agents chimiques.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Évacuer les lieux immédiatement. Isoler la zone de danger. Ne pas laisser entrer le personnel superflu ou non protégé. Évacuer les endroits qui se trouvent dans la direction du vent. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de donnée de sécurité augmenter la ventilation de la zone ou déplacer le récipient non étanche vers une zone bien aérée et sécuritaire. Éliminer toutes les sources d'ignition. Utiliser un équipement mis à la terre et antidéflagrant. Possibilité d'un retour de flamme et d'une ignition à distance.

### Précautions relatives à l'environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si sans risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Libération de s'approcher au vent. Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les endroits clos. Laver les débordements dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et recueillir les fuites avec matériau incombustible, absorbant par ex. sable, terre, vermiculite ou la terre de diatomées et placer dans le récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utilisez les outils antidéflagrant et matériel antidéflagrant. Éliminer par un entrepreneur agréé d'élimination des déchets. Matériau absorbant contaminé peut-être présenter les mêmes risques que le produit déversé. Remarque : voir section 1 pour urgence coordonnées et la section 13 pour l'élimination des déchets.

## SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mettre sur des équipements de protection individuelle approprié (voir section 8). Manger, boire et fumer devraient être interdit dans les zones où ces matières sont traitées, stockées et traitées. Les travailleurs se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate. N'entrez pas de zones de stockage et d'espaces confinés à moins qu'une ventilation adéquate. Conserver dans le récipient d'origine ou une alternative approuvée constituées d'un matériau compatible, conservé hermétiquement fermé quand pas en service. Stocker et utiliser de la chaleur, les étincelles, les flammes ou toute autre source d'inflammation. Utiliser (ventilation, éclairage et matériel de manutention) électromédicaux anti-déflagrant. Utiliser des outils sans étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Pour éviter tout incendie ou explosion, dissiper l'électricité statique lors du transfert de la mise à la terre et continuité des conteneurs et équipements avant de transférer du matériel. Vide conteneurs de conservent des résidus de produits et peuvent s'avérer dangereux. Ne pas réutiliser le contenant.

### Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker conformément aux règlements locaux. Entreposer dans un endroit séparé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine protégée des rayons du soleil dans un espace sec, frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles (voir section 10) et des aliments et des boissons. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparé des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé et scellé jusqu'au prêt à l'emploi. Conteneurs qui ont été ouverts doivent être refermés soigneusement et reste d'aplomb pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Confinement appropriée permet d'éviter la contamination de l'environnement.

## SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
Methanol	200 ppm	250 ppm	200 ppm	250 ppm		
Toluene	20 ppm A4	Non établie	100 ppm	150 ppm		
Methyl ethyl ketone	200 ppm	300 ppm	200 ppm	300 ppm		

Identificateur du produit : Nettoyeur pour pistolet-vaporisateur - Ver. 1

FDS No. : 012900

Date de préparation : le 16 mai, 2017

Date de la plus récente version révisée :

Page 05 de 13

Xylene (mixed isomers)	100 ppm	150 ppm	100 ppm	150 ppm		
Ethanol	1000 ppm	1000 ppm	1000 ppm			
Light aromatic solvent naphtha	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie		
Ethyl acetate	400 ppm		400 ppm			
2-Propanol	200 ppm	400 ppm	400 ppm	500 ppm		
Acetone	250 ppm A4	500 ppm A4	750 ppm	1000 ppm		
Solvent naphtha (petroleum), medium aliph.	100 ppm	Non établie	400 ppm	500 ppm		
Methyl isobutyl ketone	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie		
1-Butanol	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie		
1-Propanol	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie		
Isobutyl alcohol	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie		
n-Propyl acetate	200 ppm	250 ppm	200 ppm	250 ppm		

### Contrôles d'ingénierie appropriés

Ne pas laisser le produit s'accumuler dans l'air dans les zones de travail ou d'entreposage, ou dans les espaces clos. Utiliser une enceinte avec système de ventilation par aspiration à la source, le cas échéant, pour contrôler la quantité de produit dans l'air. Utiliser des systèmes de ventilation ne produisant pas d'étincelles, de l'équipement antidéflagrant approuvé et des systèmes électriques à sécurité intrinsèque dans les zones où ce produit est utilisé et entreposé. Contrôler les décharges d'électricité statique, en outre par la mise à la terre de l'équipement. N'utiliser que des matériaux incombustibles compatibles pour les murs, les planchers, le système de ventilation, les épurateurs d'air, les palettes et les rayonnages. Prévoir une douche oculaire et une douche d'urgence s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures.

### Mesures de protection individuelle

#### Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et écran facial si le contact est possible.

#### Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).

Les matériaux convenables sont les suivants : caoutchouc de nitrile.

#### Protection des voies respiratoires

Porter un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé NIOSH muni d'une cartouche appropriée.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Propriétés physiques et chimiques de base

<b>Apparence</b>	Liquide incolore claire.
<b>Odeur</b>	Pas disponible
<b>Seuil olfactif</b>	Pas disponible
<b>pH</b>	Pas disponible
<b>Point de fusion/Point de congélation</b>	Pas disponible (fusion); Pas disponible (congélation)
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	55 °C (131 °F)
<b>Point d'éclair</b>	< 0 °C (32 °F)
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas disponible
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet
<b>Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité</b>	9.7% (supérieure); 1.6% (inférieure)
<b>Tension de vapeur</b>	Pas disponible

Identificateur du produit : Nettoyeur pour pistolet-vaporisateur - Ver. 1

FDS No. : 012900

Date de préparation : le 16 mai, 2017

Date de la plus récente version révisée :

Page 06 de 13

<b>Densité de vapeur</b>	Pas disponible
<b>Densité relative (eau = 1)</b>	Pas disponible
<b>Solubilité</b>	Pas disponible dans l'eau; Pas disponible (dans d'autres liquides)
<b>Coéfficient de partage n-octanol/eau</b>	Pas disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible
<b>Viscosité</b>	Pas disponible (cinématique); Pas disponible (dynamique)
<b>Autres informations</b>	
<b>État physique</b>	Liquide
<b>Poids moléculaire</b>	Sans objet

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Peut causer un incendie ou une explosion s'il est chauffé.

### Stabilité chimique

Habituellement stable.

### Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

### Conditions à éviter

Chaleur. Hautes températures. Exposition prolongée à de hautes températures. Accumulation de charge électrostatique. Flamme nues, étincelles, décharge électrostatique, chaleur et autres sources d'ignition. Exposition prolongée à l'air. Lumière du soleil. Températures au-dessus de 0.0 °C (32.0 °F)

### Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique).  
Non corrosif pour les métaux.

### Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone.

## SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Voies d'exposition probables

Inhalation; contact avec la peau; absorption par la peau.

### Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Methanol	83867.5 mg/m <sup>3</sup> (rat) (4 heures d'exposition)	143 mg/kg Human - Male	15800 mg/kg (lapin)
Toluene	12500-28800 mg/m <sup>3</sup> (rat) (4 heures d'exposition)	> 5580 mg/kg (rat)	12125 mg/kg (lapin)
Methyl ethyl ketone	11300-11700 ppm (rat) (4 heures d'exposition)	2737 mg/kg (rat)	> 8050 mg/kg (lapin)
Xylene (mixed isomers)	6350 mg/m <sup>3</sup> (rat mâle) (4 heures d'exposition)	3523 mg/kg (rat)	> 1700 mg/kg (lapin)
Ethanol	21000 mg/m <sup>3</sup> (souris) (4 heures d'exposition)	3450 mg/kg (souris)	> 15800 mg/kg (lapin)

Light aromatic solvent naphtha	> 14.4 mg/L (rat) (4 heures d'exposition)	> 5000 mg/kg (rat)	> 3160 mg/kg (lapin)
Ethyl acetate	28830-57660 mg/m <sup>3</sup> (rat) (4 heures d'exposition)	4100 mg/kg (souris)	> 18000 mg/kg (lapin)
2-Propanol	17000 ppm (rat) (4 heures d'exposition)	3600 mg/kg (souris)	12890 mg/kg (lapin)
Acetone	18600 ppm (souris mâle) (4 heures d'exposition)	5245 mg/kg (souris mâle)	> 15800 mg/kg (lapin)
Solvent naphtha (pétroleum), médium aliph.	> 14.1 mg/L (rat) (4 heures d'exposition)	> 6212 mg/kg (rat)	> 3000 mg/kg (lapin)
n-Butyl acetate		10700 mg/kg (rat femelle)	> 5000 mg/kg (lapin)
Methyl isobutyl ketone	2000-4000 ppm (rat) (4 heures d'exposition)	1200 mg/kg (rat mâle)	> 2000 mg/kg (lapin)
1-Butanol	> 8000 ppm (rat) (4 heures d'exposition)	790 mg/kg (rat mâle)	4200 mg/kg (lapin)
1-Propanol	> 4000 ppm (rat) (4 heures d'exposition)	1870 mg/kg (rat)	4050 mg/kg (cobaye)
Isobutyl alcohol	Pas disponible	2460 mg/kg (rat)	3400 mg/kg (lapin)
n-Propyl acetate	8000 ppm (rat) (4 heures d'exposition)	8700 mg/kg (rat)	> 17700 mg/kg (lapin)

Inhalation ATE: 232.12 mg/m<sup>3</sup> 4hr

Oral ATE: 422.45 mg/kg

Dermal ATE: 4043.63 mg/kg

#### **Corrosion/Irritation cutanée**

L'expérience sur les humains et les tests sur des animaux montrent une irritation modérée à sévère.

#### **Lésions oculaires graves/Irritation oculaire**

L'expérience sur les humains et les tests sur les animaux montrent une irritation oculaire sévère.

#### **Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique**

##### **Inhalation**

Toxique, peut causer la mort d'après les tests sur les animaux et l'expérience sur les humains. À fortes concentrations.

##### **Absorption par la peau**

Aucun renseignement trouvé.

##### **Ingestion**

Toxique, peut causer la mort d'après les tests sur les animaux et l'expérience sur les humains. dépression du système nerveux central, troubles de la vue et cécité. Dans certains cas, il pourrait y avoir des effets retardés sur le système nerveux. Les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, des nausées, des vomissements, des étourdissements, de la somnolence et de la confusion. Une grave exposition peut causer des douleurs abdominales et musculaires, des difficultés respiratoires et un coma. La vue peut être affectée et une cécité permanente peut en résulter. Il pourrait y avoir d'autres effets permanents au système nerveux. p. ex. tremblements et crises.

#### **Danger par aspiration**

Peut être entraîné dans les poumons (aspiré) en cas d'ingestion ou de vomissement. Peut causer la mort.

#### **Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées**

Cause En cas d'inhalation : effets nocifs sur l'appareil auditif (ouïe). Une exposition à ce produit chimique et à un bruit fort peut causer une perte auditive supérieure à celle attendue suite à une exposition au bruit uniquement.

Cause effets nocifs sur les reins, effets nocifs sur le foie.

Cause En cas d'inhalation et/ou à la suite d'un contact cutané : effets sur le système nerveux central, syndrome lié aux solvants organiques.

Identificateur du produit : Nettoyeur pour pistolet-vaporisateur - Ver. 1

FDS No. : 012900

Date de préparation : le 16 mai, 2017

Date de la plus récente version révisée :

Page 08 de 13

Peut causer À la suite d'un contact cutané : dermatite. Les symptômes peuvent comprendre une peau sèche, rougeâtre et gercée (dermatite).

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

N'est pas réputé d'être un sensibilisant des voies respiratoires. N'est pas réputé être un sensibilisant cutané.

#### **Cancérogénicité**

<b>Nom chimique</b>	<b>CIRC</b>	<b>ACGIH®</b>	<b>NTP</b>	<b>OSHA</b>
Methanol	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée
Toluene	Groupe 3	A4	Non listée	Non listée
Methyl ethyl ketone	Non listée	Non listée	Non listée	Non listée
Xylene (mixed isomers)	Groupe 3	A4	Non listée	Non listée
Ethanol	Groupe 1	A3	Non listée	Non listée
Light aromatic solvent naphtha	Groupe 3	Non désignée	Non listée	Non listée
Ethyl acetate	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée
2-Propanol	Groupe 3	A4	Non listée	Non listée
Acetone	Non listée	A4	Non listée	Non listée
Solvent naphtha (petroleum), medium aliph.	Groupe 3	Non désignée	Non listée	Non listée
Methyl isobutyl ketone	Groupe 2B	A3	Non listée	Non listée
1-Butanol	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée
1-Propanol	Non listée	A4	Non listée	Non listée
Isobutyl alcohol	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée
n-Propyl acetate	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée

#### **Toxicité pour la reproduction**

##### **Développement de la progéniture**

Peut nuire à l'enfant en gestation.

##### **Fonction sexuelle et la fertilité**

Peut causer des effets sur les fonctions sexuelles et/ou la fertilité.

##### **Effets sur ou via l'allaitement**

Peut causer des effets sur ou par la lactation. Peut être transféré dans le lait maternel. Peut être nocif pour les bébés allaités.

#### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Peut être mutagène, selon des preuves limitées.

#### **Effets d'interaction**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

## **SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

Cette section n'est pas exigée par le SIMDUT.

Cette section n'est pas exigée par l'OSHA HCS 2012.

#### **Écotoxicité**

##### **Dangers aigus pour le milieu aquatique**

<b>Nom chimique</b>	<b>CL50 pour les poissons</b>	<b>CE50 pour les crustacés</b>	<b>CEr50 pour les plantes aquatiques</b>	<b>CEr50 pour les algues</b>
---------------------	-------------------------------	--------------------------------	--	------------------------------

Methanol	15400 mg/L (Lepomis macrochirus (crapet arlequin); 96 heures)	10000 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures)		
Toluene	7.63 mg/L (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel); 96 heures; eau douce)	8 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 24 hr)		
Methyl ethyl ketone	3130-3320 mg/L (Pimephales promelas (tête-de-boule); 96 heures)	Pas disponible		Pas disponible
Xylene (mixed isomers)	13.4 mg/L (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel); 96 heures; eau douce)	150 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau))		
Ethanol	42 mg/L (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel); 96 heures; eau douce)	2 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures; eau douce)		
Light aromatic solvent naphtha	Pas disponible	Pas disponible		
Ethyl acetate	350-600 mg/L (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel); 96 heures)	2300-3900 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau))		4300 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata (algue))
2-Propanol	9640 mg/L (Pimephales promelas (tête-de-boule); 96 heures)	7500-13299 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures)		> 2000 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata (algue); 72 heures)
Acetone	8300 mg/L (Lepomis macrochirus (crapet arlequin))	Pas disponible		
Solvent naphtha (petroleum), medium aliph.	800 mg/L (Pimephales promelas (tête-de-boule); 96 heures)	Pas disponible		
Methyl isobutyl ketone	Pas disponible	Pas disponible		
1-Butanol	1940 mg/L (Pimephales promelas (tête-de-boule); eau douce; statique)	2337 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 24 hr; eau douce; statique)		
1-Propanol	4480 mg/L (Pimephales promelas)	Pas disponible		

Identificateur du produit : Nettoyeur pour pistolet-vaporisateur - Ver. 1

FDS No. : 012900

Date de préparation : le 16 mai, 2017

Date de la plus récente version révisée :

Page 10 de 13

	(tête-de-boule); 96 heures)			
Isobutyl alcohol	1510 mg/L (Pimephales promelas (tête-de-boule); 96 heures; eau douce; statique)	1250 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 24 hr; eau douce)		
n-Propyl acetate	60 mg/L (Pimephales promelas (tête-de-boule); 96 heures)	511000 ug/L (Daphnia magna (puce d'eau); 24 hr; eau douce; statique)		

#### Dangers à long-terme pour le milieu aquatique

Nom chimique	CSEO pour les poissons	CE50 pour les poissons	CSEO pour les crustacés	CE50 pour les crustacés
Methanol	7900 mg/L (Lepomis macrochirus (crapet arlequin); 200-hrs)			
Toluene	5.44 mg/L (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel))		Pas disponible	
Methyl ethyl ketone	400 mg/L (eau salée)			
Xylene (mixed isomers)	Pas disponible		Pas disponible	
Ethanol			< 6300 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); eau douce)	
Acetone	Pas disponible		Pas disponible	
Solvent naphtha (petroleum), medium aliph.	Pas disponible		Pas disponible	
Methyl isobutyl ketone	Pas disponible		Pas disponible	
1-Butanol	Pas disponible		Pas disponible	
1-Propanol	Pas disponible		Pas disponible	
Isobutyl alcohol	Pas disponible		Pas disponible	
n-Propyl acetate	Pas disponible		Pas disponible	

#### Persistance et dégradation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

#### Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

#### Mobilité dans le sol

Aucun renseignement n'a été trouvé.

#### Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

## SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Identificateur du produit : Nettoyeur pour pistolet-vaporisateur - Ver. 1

FDS No. : 012900

Date de préparation : le 16 mai, 2017

Date de la plus récente version révisée :

Page 11 de 13

## Les méthodes d'élimination

La production de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible. Les contenants vides ou doublures peuvent conserver quelques résidus de produit. Ce produit et son récipient doivent être éliminés en toute sécurité. Éliminer l'excédent et non recyclables produits par un entrepreneur agréé d'élimination des déchets. L'élimination de ce produit, les solutions et les sous-produits doit en permanence conformes aux exigences de protection de l'environnement et législation d'élimination et de toute exigence de l'autorité locale régionale des déchets. Éviter la dispersion des matières déversées et ruissellement et entrer en contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
TMD au Canada	1993	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Methanol, Toluene, Xylene)	3	II
DOT É.-U	1993	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Methanol, Toluene, Xylene)	3	II

**Dangers environnementaux** Sans objet

**Précautions spéciales** Veuillez noter : Dans des contenants de 1 L (1Kg) ou moins, ce produit est classé comme un « quantités limitées » « Bien de consommation » en vertu du règlement TMD.  
Dans des contenants d'une capacité de 1 L (1Kg) ou moins, ce produit est classé comme « Bien de consommation » ORM-D, selon les règlements du DOT.

**Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC**

Sans objet

## SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

**Canada**

**Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)**

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

**États-Unis**

**Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)**

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

**Autres listes réglementaires des É-U**

California Proposition 65 :

WARNING: Cancer and Reproductive Harm - [www.P65Warnings.ca.gov/product](http://www.P65Warnings.ca.gov/product).

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

**FDS préparée par** Département réglementation et conformité

**Numéro de téléphone** 905-878-5544

**Date de préparation** le 16 mai, 2017

**Références** Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).

**Autres informations** Nous sommes engagés à soutenir l'initiative volontaire de l'industrie pour la divulgation des

Identificateur du produit : Nettoyeur pour pistolet-vaporisateur - Ver. 1

FDS No. : 012900

Date de préparation : le 16 mai, 2017

Date de la plus récente version révisée :

Page 12 de 13

ingrédients aux consommateurs. Veuillez nous faire parvenir votre demande en visitant notre site Web au [www.recochem.com](http://www.recochem.com).

Les ingrédients présents (ingrédients intentionnellement ajoutés) dans une concentration supérieure à un pour cent (1 %) doivent être figurés en ordre décroissant de prédominance. Les ingrédients présents dans une concentration d'au plus un pour cent (1 %) doivent également être figurés, mais sans ordre de prédominance.

**Avis**  
Avis au lecteur : au meilleur de notre connaissance, les informations contenues dans ce document sont exactes. Toutefois, ni le fournisseur nommé ci-dessus, ni aucune de ses filiales assume toute responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. La décision définitive de l'aptitude d'un matériel est la seule responsabilité de l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains risques sont décrits dans les présentes, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.

---

Identificateur du produit : Nettoyeur pour pistolet-vaporisateur - Ver. 1

FDS No. : 012900

Date de préparation : le 16 mai, 2017

Date de la plus récente  
version révisée :

Page 13 de 13